

Fiche DMP

Comment créer & alimenter le DMP de son patient ?

Définition:

“Mon espace santé est un espace numérique personnel et sécurisé, proposé par l'Assurance Maladie et le ministère de la Santé, qui a vocation à devenir le carnet de santé numérique interactif de tous les assurés : chacun peut participer activement au suivi et à la préservation de sa santé.”

<https://www.ameli.fr/bouches-du-rhone/assure/sante/mon-espace-sante>

Comment créer le DMP de son patient ?

Étape 1 : Rendez vous sur le site “Mon espace santé” <https://www.monespacesante.fr>

Étape 2 : Cliquez sur “activer mon espace santé”

Étape 3 : Munissez vous :

- Carte vitale
- Smartphone

Un code vous sera envoyé par mail ou SMS

Étape 4 : Débutez l'activation

Le service public pour gérer sa santé

Vous avez la main sur votre santé

Mon espace santé vous permet de stocker et partager vos documents et données de santé en toute confidentialité.

Activer Mon espace santé


Étape 5 : Renseignez les informations de votre patient

- Numéro de sécurité sociale
- Numéro de série de la carte vitale
- Date de naissance
- Précisez si la carte vitale possède une photo

Activer Mon espace santé

Pour l'activer, suivez ces étapes :

1 Mon identité Mon code Activation Mon compte



Mon identité

Je renseigne la date de naissance

- Si la demande me concerne, je saisis ma date de naissance.
- Si cela concerne mon enfant, j'indique sa date de naissance.

La date de naissance (jj/MM/AAAA)

Continuer

Je renseigne les informations de ma carte Vitale

Tous les champs sont obligatoires.

Carte Vitale sans photo

Carte Vitale avec photo

Mon numéro de sécurité sociale
Ex. : 1 55 12 55 555 555 55 0 / 15

[Où trouver mon numéro de sécurité sociale ?](#)

Mon numéro de série
Ex. : 0102457612 4 0 / 11

[Où trouver mon numéro de série ?](#)

Retour Continuer

Étape 6 : Sélectionner le mode d'envoi de votre code

- Mail
- SMS

Étape 7 : Accepter les conditions générale d'utilisation

Comment alimenter le le DMP de son patient ?

Étape 1 : Rendez vous sur le site DMP (<https://www.dmp.fr>)



Étape 2 : Identifiez-vous comme Professionnel

Étape 3 : Connectez vous

- Via votre carte CPS
- Via *pro santé connect*

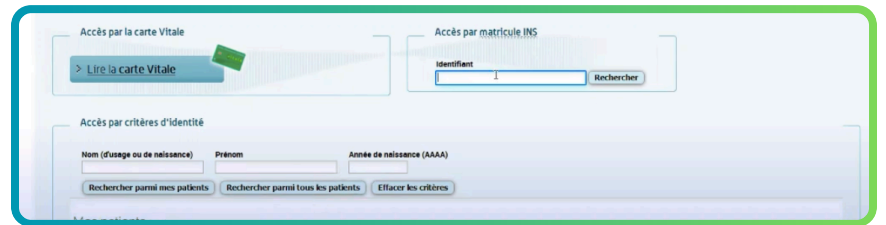
Dans le cas d'une première connexion :

- *Sélectionnez la situation*
- *Sélectionnez le cadre d'exercice*



Étape 4 : Identifiez votre patient

- Lecture de carte vitale
- INS
- Caractères d'identité



Étape 5 : Sélectionnez votre patient

- Vérifiez caractères d'identité
- Vérifiez si le DMP du patient est ouvert
- Demandez l'autorisation à votre patient

3 statuts de DMP :

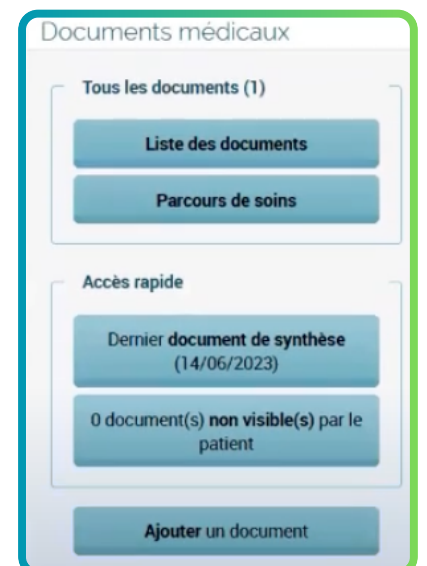
- *Activé*
- *Inexistant*
- *Fermé*

Pour activer le DMP de votre patient, rendez vous sur "mon espace santé"

Étape 6 : Cliquez sur accéder au DMP

Étape 7 : Accès au tableau de bord avec toutes les fonctionnalités

- Cliquez sur "Ajouter un document"

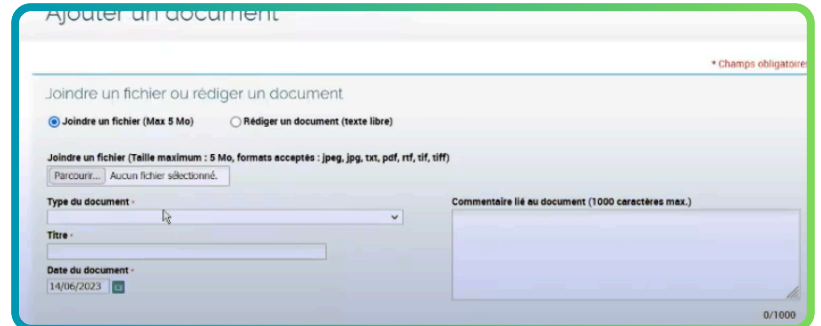


Étape 8 : Ajoutez un document

- Joindre un fichier

ou

- Rédigez un document



Ajouter un document

* Champs obligatoires

Joindre un fichier ou rédiger un document

Joindre un fichier (Max 5 Mo) Rédiger un document (texte libre)

Joindre un fichier (Taille maximum : 5 Mo, formats acceptés : jpeg, jpg, txt, pdf, rtf, tif, tiff)

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

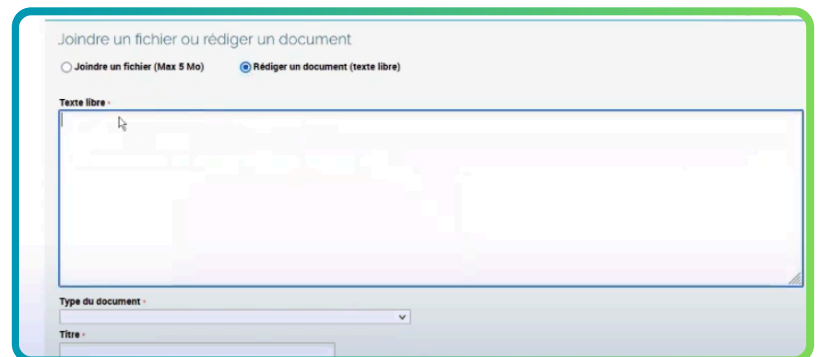
Type du document -

Titre -

Date du document - 14/06/2023

Commentaire lié au document (1000 caractères max.)

0/1000



Joindre un fichier ou rédiger un document

Joindre un fichier (Max 5 Mo) Rédiger un document (texte libre)

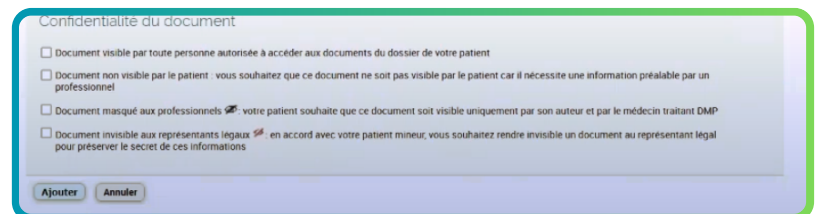
Texte libre

Type du document -

Titre -

Étape 9 : Choisir la confidentialité du document

- Visible à toutes personnes autorisées
- Invisible par la patient (besoin de discuter avec un autre professionnel de santé)
- Invisible par les autres pro de santé
- Invisible des représentant légaux



Confidentialité du document

Document visible par toute personne autorisée à accéder aux documents du dossier de votre patient

Document non visible par le patient : vous souhaitez que ce document ne soit pas visible par le patient car il nécessite une information préalable par un professionnel

Document masqué aux professionnels : votre patient souhaite que ce document soit visible uniquement par son auteur et par le médecin traitant DMP

Document invisible aux représentants légaux : en accord avec votre patient mineur, vous souhaitez rendre invisible un document au représentant légal pour préserver le secret de ces informations

Ajouter Annuler

Étape 10 : Cliquez sur ajouter le document

Étape 11: Vérifiez les information de la synthèse

Étape 12 : Confirmez l'ajout du document

Source :

<https://www.monespacesante.fr>

<http://dmp.fr>

<https://www.ameli.fr/bouches-du-rhone/assure/sante/mon-espace-sante>

<https://www.youtube.com/watch?v=y4J0mrEk2ik>

<https://www.youtube.com/watch?v=y7JPDn27SXU&t=201s>